

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dix-huit décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire

Date de convocation :
11-12-2025

Date du Conseil :
18 – 12 - 2025

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	2	24

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D - YILMAZ Y. - RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Objet :

Débat
d'Orientation
Budgétaire 2026

Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à RAVET V.

Procuration est donnée par DE MATOS C. à NIOGRET C.

Absents : ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Thierry PERDRIX est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : V. PITTON

Il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à la loi du 06 février 1992, un débat d'orientations budgétaires est rendu obligatoire avant le vote du budget primitif dans les collectivités de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et a modifié un certain nombre d'articles relatifs aux modalités du DOB en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport présenté à l'assemblée donne lieu à débat afin de fixer les grands axes en matière d'investissement, de fiscalité et d'emprunt pour l'exercice 2026.

A la suite d'une large discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, **23 voix pour et 1 voix contre**

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 :

- La stabilité de la fiscalité locale,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement au travers une gestion rigoureuse pour préserver notre capacité d'investissement dans des projets utiles à tous,
- La gestion optimisée de l'endettement,
- Le maintien d'une politique d'investissement en adéquation avec nos besoins et nos moyens.
- La recherche de subventions nécessaires à la réalisation de nos projets.

Secrétaire de séance,
Thierry PERDRIX



Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20251218-D-2025-12-14 DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

